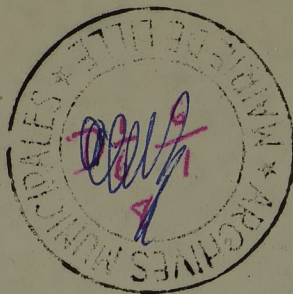


106/202



Conservatoire de Musique

Commission de Surveillance et de Patronage

mandat provisoire Cordonnier 1944/1945



COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

PROCES VERBAL
de la séance du 2 Février 1945



Les Membres de la Commission de Surveillance et de Patronage se sont réunis le Vendredi 2 Février 1945 à 17 H.30 au Conservatoire sous la Présidence de M. le Docteur Denis GORDONNIER, Maire de Lille, assisté de MM. les Docteurs DEFAUX et SIMONOT, Conseillers Municipaux délégués.

Etaient présents : MM. BERNAST, BAZELIS, DESROUSSEAUX, GAUJAC, LECOMTE, Dr. LLOTEN, VERMAERLE, WUILLAUME.

M. CAPY, Secrétaire du Conservatoire assistait également à la séance.

En ouvrant la séance, M. le Maire dit sa joie de présider cette Assemblée et en termes aimables remercie les Membres de la Commission ainsi que MM. Gaujac, Directeur du Conservatoire et Capy Secrétaire de la contribution qu'ils apportent afin d'assurer un fonctionnement toujours meilleur de l'école.

M. le Maire les assure de tout son concours et de celui de MM. les Conseillers Municipaux délégués, Docteur Defaux et Docteur Simonot et se déclare persuadé que le dévouement, l'expérience et la vigilance des uns et des autres contribueront à rendre au Conservatoire de Lille, le rang qu'il mérite.

La Commission passe ensuite à l'Ordre du Jour où figurent les questions suivantes :

- 1° Dédoublément de la classe de Chant
- 2° Examen des questions contenues dans la lettre de M. le Secrétaire Général en date du 21 Novembre.
- 3° Fondation Doutréon de Try.
- 4° Questions diverses.

1° Classe de Chant. L'effectif surabondant de celle-ci (27 élèves) a attiré l'attention de l'Administration Municipale sur la nécessité du dédoublément de ce cours. De l'avis de M. le Maire, dans tous les cas semblables les élèves sont le reflet des cours particuliers des professeurs. C'est donc une mesure d'intérêt général que l'Administration Municipale préconise.

La question a été examinée sous tous ses aspects.

Pour M. Gaujac - qui tire un parallèle avec d'autres cours dont la réorganisation est aussi une question d'actualités - aussi longtemps que les postes vacants, provisoirement confiés à des intérimaires, n'auront pas été mis aux concours, rien de définitif ne pourra être fait.

Ajoutant à cela la perturbation que ne manquerait pas d'apporter, dans la classe de Mme Fontaine, la sélection des élèves et pour ceux-ci le temps matériel indispensable à l'assimilation des méthodes d'un nouveau professeur, et ce en pleine année scolaire, la Commission à l'unanimité se prononce en faveur du maintien du statu-quo jusqu'à la réorganisation des cours en général et pour cela émet le vœu que les concours de nomination des professeurs puissent avoir lieu d'ici le mois de Septembre prochain.

2° La Commission examine ensuite les différents desiderata dont M. le Maire a été saisi et repris dans la lettre de M. le Secrétaire Général de la Mairie en date du 21 Novembre 1944 :

Elle se déclare d'accord :

a) pour la réintégration dans son sein de deux professeurs élus au bulletin secret par l'ensemble de leurs collègues.

b) pour maintenir le statu-quo en ce qui concerne le nombre d'élèves à instruire par heure, l'Administration Municipale ayant bien voulu accepter de supprimer les cours de trois heures et d'en faire des cours de six heures par semaine.

N'est pas d'avis :

a) de prolonger après guerre le mandat des professeurs ayant dépassé la limite d'âge, le maintien de ces derniers pour une durée égale à celle des hostilités, risquant de reporter "sine die" l'ouverture des concours indispensables à la réorganisation des cadres du personnel enseignant.

b) de faire remettre un poêle dans chaque classe, le chauffage central devant de toute façon être allumé pour alimenter la grande salle très souvent louée à des Sociétés ou organisations locales. Toutefois à la demande de M. Gapy la Commission fait exception en ce qui concerne 2 de ces classes où la chaleur ne parvient jamais. Le Secrétaire est chargé de les signaler au service intéressé.

Enfin la Commission considère comme définitivement réglée la question du relèvement des traitements des professeurs à qui l'Administration Municipale a accordé une augmentation substantielle avec effet rétroactif au 1er Janvier 1944.

Fondation Doutrélon de Try.

La Commission renvoie à la prochaine séance, l'attribution de cette bourse, désirant connaître avant de fixer son choix, la situation matérielle des bénéficiaires éventuels. Les 7 élèves admis cette année au Conservatoire de Paris seront avisés par les soins du Secrétaire qu'ils disposent d'un délai d'un mois à compter de ce jour, pour mettre la Commission à même d'examiner leur cas.

Questions diverses. Charbon.-

M. le Maire est heureux d'annoncer que les dispositions qui viennent d'être arrêtées par les autorités supérieures vont permettre d'allouer aux Etablissements scolaires un supplément d'environ 20 % du contingent primitivement accordé.

ELEVES.-

a) cas de l'élève GOUVERNEUR Michel.

Le père de ce dernier, élève de la classe supérieure de violon de M. Vanstaarts, expose dans une lettre à M. Gaujac le motif qui le conduit à solliciter pour son fils un congé d'un an. Sans rejeter cette requête, la Commission est néanmoins d'avis que ce congé ne devrait pas excéder l'année scolaire en cours, et que l'intéressé serait mis dans l'obligation de suivre avec assiduité les cours dès Octobre prochain, faute de quoi, sa radiation serait prononcée.

b) cas de Melle ESCALON.

M. Gaujac rappelle brièvement l'incident qui a surgi entre Mme FONTAINE et Melle ESCALON qui en se présentant au Conservatoire de Paris en Novembre dernier sans avoir prévenu son professeur a manqué à la plus élémentaire correction.

M. Gaujac suggère qu'à l'avenir, seuls seront admis à se présenter au Conservatoire National de Paris les candidats munis d'une autorisation délivrée par lui et visée par le professeur. Il est dans ses intentions d'écrire dans ce sens à M. le Directeur du Conservatoire National de Paris. La Commission fait sienne cette proposition.

Avant de lever la séance, M. DESROUSSEAUX remet à M. le Maire plusieurs exemplaires de son projet de refonte du "Règlement du Conservatoire" qui sera examiné au cours d'une prochaine réunion.

Séance levée à 19 Heures.

Avis de la Commission des Beaux-Arts
Réunion du 8 Février 1945

Pris acte.

Réserve est faite sur proposition de M. Broux, en ce qui concerne la décision: "Seuls seront admis à se présenter au Conservatoire National de Paris les candidats munis d'une autorisation délivrée par le Directeur et visée par le professeur". La Commission estime que les élèves qui estimeraient tenter leur chance à Paris et qui se trouveraient en désaccord avec le professeur ou le Directeur, doivent pouvoir présenter leur cas devant la Commission de patronage et de surveillance du Conservatoire.

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

PROCES VERBAL

de la séance du 2 Février 1945



Les Membres de la Commission de Surveillance et de Patronage se sont réunis le Vendredi 2 Février 1945 à 17 H.30 au Conservatoire sous la Présidence de M. le Docteur Denis CORDONNIER, Maire de Lille, assisté de MM. les Docteurs DEFAUX et SIMONOT, Conseillers Municipaux délégués.

Etaient présents : MM. BERNAST, BAZELIS, DESROUSSEAUX, GAUJAC, LECOMTE, Dr. LOOTEN, VERMAERE, WUILLAUME.

M. CAPY, Secrétaire du Conservatoire assistait également à la séance.

En ouvrant la séance, M. le Maire dit sa joie de présider cette Assemblée et en termes aimables remercie les Membres de la Commission ainsi que MM. Gaujac, Directeur du Conservatoire et Capy Secrétaire de la contribution qu'ils apportent afin d'assurer un fonctionnement toujours meilleur de l'école.

M. le Maire les assure de tout son concours et de celui de MM. les Conseillers Municipaux délégués, Docteur Defaux et Docteur Simonot et se déclare persuadé que le dévouement, l'expérience et la vigilance des uns et des autres contribueront à rendre au Conservatoire de Lille, le rang qu'il mérite.

La Commission passe ensuite à l'Ordre du Jour où figurent les questions suivantes :

- 1° Dédoublément de la classe de Chant
- 2° Examen des questions contenues dans la lettre de M. le Secrétaire Général en date du 21 Novembre.
- 3° Fondation Dautremon de Try.
- 4° Questions diverses.

1° Classe de Chant. L'effectif surabondant de celle-ci (27 élèves) a attiré l'attention de l'Administration Municipale sur la nécessité du dédoublément de ce cours. De l'avis de M. le Maire, dans tous les cas semblables les élèves sont le reflet des cours particuliers des professeurs. C'est donc une mesure d'intérêt général que l'Administration Municipale préconise.

La question a été examinée sous tous ses aspects.

Pour M. Gaujac - qui tire un parallèle avec d'autres cours dont la réorganisation est aussi une question d'actualités - aussi longtemps que les postes vacants, provisoirement confiés à des intérimaires, n'auront pas été mis aux concours, rien de définitif ne pourra être fait.

Ajoutant à cela la perturbation que ne manquerait pas d'apporter, dans la classe de Mme Fontaine, la sélection des élèves et pour ceux-ci le temps matériel indispensable à l'assimilation des méthodes d'un nouveau professeur, et ce en pleine année scolaire, la Commission à l'unanimité se prononce en faveur du maintien du statu-quo jusqu'à la réorganisation des cours en général et pour cela émet le vœu que les concours de nomination des professeurs puissent avoir lieu d'ici le mois de Septembre prochain.

2° La Commission examine ensuite les différents desiderata dont M. le Maire a été saisi et repris dans la lettre de M. le Secrétaire Général de la Mairie en date du 21 Novembre 1944 :

Elle se déclare d'accord :

a) pour la réintégration dans son sein de deux professeurs élus au bulletin secret par l'ensemble de leurs collègues.

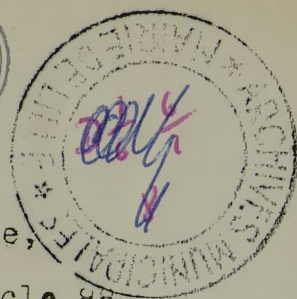
b) pour maintenir le statu-quo en ce qui concerne le nombre d'élèves à instruire par heure, l'Administration Municipale ayant bien voulu accepter de supprimer les cours de trois heures et d'en faire des cours de six heures par semaine.

N'est pas d'avis :

a) de prolonger après guerre le mandat des professeurs ayant dépassé la limite d'âge, le maintien de ces derniers pour une durée égale à celle des hostilités, risquant de reporter "sine die" l'ouverture des concours indispensables à la réorganisation des cadres du personnel enseignant.

b) de faire remettre un poêle dans chaque classe, le chauffage central devant de toute façon être allumé pour alimenter la grande salle très souvent louée à des Sociétés ou organisations locales. Toutefois à la demande de M. Gapy la Commission fait exception en ce qui concerne 2 de ces classes où la chaleur ne parvient jamais. Le Secrétaire est chargé de les signaler au service intéressé.

Enfin la Commission considère comme définitivement réglée la question du relèvement des traitements des professeurs à qui l'Administration Municipale a accordé une augmentation substantielle avec effet rétroactif au 1er Janvier 1944.



N°3175 Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

Vu la Convention du 6 Février 1885, concernant
l'Ecole de Musique de Lille, Succursale du
Conservatoire National de Paris,

Vu l'article II du Règlement de la dite Ecole,

ARRETONS

Article 1er .Sont nommés membres des Jurys des concours pour
l'année scolaire 1944-1945 :

HARMONIE

Mme THIEFFRY , Professeur de Musique, 92 rue Masséna, Lille.
M.M. MALAQUIN , 13 rue Georges-Martens, Lille
MARCELLIN, Directeur du Conservatoire de Tourcoing
DESENCLOS, Directeur du Conservatoire de Roubaix
DAUTRICOURT, 7 rue Sainte-Anne, Lille.

SOLFEGE

M.M. BERNAST, Artiste musicien, 37 rue d'Antin, Lille
DUFOUR Artiste musicien, 3 rue d'Artagnan, Lille
MARICHEZ Directeur de Chorale, 6 Place Sébastopol, Lille
VERMAERE Artiste musicien, 16 rue du Dr. Legay-La Madeleine
COMYN-TAUPIN, professeur de musique, 43 rue Kléber-Hellemmes
LEVAT-STEQUELBOU, Professeur de musique, 26 rue Marengo, Lille
VASSEUR-HAYEM, professeur de musique, 5 Pl. Sébastopol, Lille
Mlles RUCKEBUSCH Francine, 16 Avenue Emile-Zola, Lille
MALBERNAERT Georgette, 7 Avenue de la Liberté-Mons-en-Baroeul

CHANT

M.M. BLANCHART , Répétiteur-Chorale Municipale Lille .
HENNEBELLE, Artiste Lyrique, 18 Bd. de Cambrai-Roubaix
HOUBRON I Boulevard Papin, Lille
LECOMTE, Artiste Lyrique, 40 rue des Fleurs, Mons-en-Baroeul
MARICHEZ Directeur de chorale, 6 Place Sébastopol, Lille
WUILLAUME 17 rue Marais, Lille
Mmes BERTOU-MONNIER, 24 Place Philippe-Lebon, Lille
PAGNIEN Cantatrice, Avenue Jules-Guesde, Templemars .

DICTION & DECLAMATION

M.M. BOUTELOU Artiste dramatique, 64 rue Paidherbe, Lille
CARTON Critique musical, Echo du Nord, Grand'Place, Lille
LECOMTE Maurice, 40 rue des Fleurs -Mons-en-Baroeul .
CAYEZ Richard, Rédacteur au Nord-Eclair, rue Paidherbe, Lille

MM. FARCAZ, Artiste dramatique 271 rue des Postes. Lille
KAH, Avocat, 70 rue Colbert. Lille
VALDELIEVRE, 1 rue du Maréchal Foch. Loos
WUILLAUME, 17 rue marais, Lille
Mme VERCAMEN, artiste dramatique, 58 Bd. de la Liberté. LILLE

PIANO

MM. BAZELIS, Membre de la Commission de Surveillance 12 R. St André. Lil
SCRIVE THIRIEZ, 28 rue de l'Arc Lille.
SEUTIN, Professeur au Conservatoire de Roubaix
Jean CAU, 45 rue de Bourgogne, Lille
MALAQUIN, 13 rue Georges Martens Lille
DESENCLOS, Directeur du Conservatoire de Roubaix
Mmes DUBOIS MORANT, 7 rue de l'Hôpital Militaire. LILLE
MAILLARD, Professeur de musique, 116 rue Colbert. Lille
THIEFFRY, 92 rue Masséna. Lille
GHYS CLOT, 34 rue de Turenne Lille

ORGUE

MM. BAZELIS, Membre de la Commission de Surveillance, 12 R. St André
DESCAMPS, organiste, 14 rue de Fleurus, Lille
JOUGLET, organiste, 9 Place Simon Vollant. Lille
SCRIVE THIRIEZ, 28 rue de l'Arc, Lille
WALLET, organiste, 7 rue Etienne Delet. Lille
Jean CAU, 45 rue de Bourgogne. Lille
DESENCLOS, Directeur Conservatoire Roubaix
MARCELLIN, id Tourcoing

VIOLON et ALTO

MM. CALLANT, Professeur de musique, 12 rue Léonard Dancé. Lille
DESROUSSEAUX, 278 Rue Solférino. Lille
DUBOCQUET, 112 rue Pierre Legrand, Lille
DUCAMP, 35 Avenue Germaine, La Madeleine
MARISSAL, R. de la Louvière 5, Lille
VERSCHUEREN, 15 rue du Docteur Eoux, Annappes
VERLINE, 125 Bd. Vauban. Lille
VANDERDONCK, R. du Fg. des Postes 7 Lille
Alfred DELESALLE, 20 rue du Midi, Ronchin
Mme LEVAT STEQUELBOUT, 26 rue Marengo Lille

VIOLONCELLE et CONTREBASSE

MM. DESROUSSEAUX, 278 rue Solférino Lille
DESTOP, 170 Avenue Carnot, Wattrelos
DUFOUR, 3 Rue d'Artagnan Lille
GLINEUR, Professeur au Conservatoire de Valenciennes
MONSUEZ, 11 rue Belcenserie, Marcq en Baroeul
MAYAIRE, 22bis rue Gauthier de Chatillon. Lille
FOUCHAIN, 13 rue Vacquart Lille
VANTOURCUT, 11 rue du Molinel Lille
VERMAERT, 16 rue du Dr. Lesay La Madeleine

INSTRUMENTS A VENT

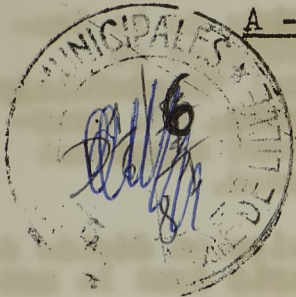
CUIVRES

M.M. DEFER, Directeur de l'Ecole de Musique d'Armentières
DEPAEPE, 57 rue de Marquette, La Madeleine
DESOUTER, 3 rue Pline, Lille
FRANCOIS, 72 rue Maiontaine, La Madeleine
GOUBE, 5 rue de la Monnaie, Lille
HOUSIEAUX, 3 rue d'Artagnan, Lille
RUMPTAU, 35 rue Albert Samain, Lille
BERNAST, 37 rue d'Antin, Lille
MALAQUIN, 13 rue Georges Martens, Lille
LECLERCQ, Professeur au Conservatoire de Roubaix
Louis ROUX, 80bis rue Racine, Lille

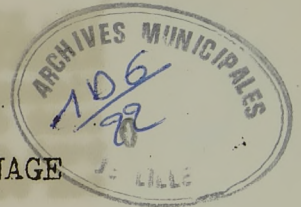
BOIS

M.F. BERNAST, 37 rue d'Antin, Lille
CAPELLE, 122 rue Meurein, Lille
CARETTE, Professeur au Conservatoire de Tourcoing
CARPENTIER, Professeur au Conservatoire de Roubaix
CORNIL, 43 rue Jean Jaurès, Lille
DUBOIS, 66 rue Léon Gambetta, Lille
LOTTERIE, Directeur du Conservatoire de Musique d'Arras
ROUSSE, Chef de musique à Aulnoye
ROUSSEL, 44 rue Félix Faure, La Madeleine
MALAQUIN, 13 rue Georges Martens, Lille
GEYSEN, rue de La Bassée 16, Lille

Article 2. - M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.



A - 32



COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Procès-verbal de la réunion du 6 Avril 1945

Etaient présents : MM. BAZELIS, BERNAST, DESROUSSEAU, GAUJAC,
LECOMTE, Dr. LOOTEN, PELLEMEULE, WUILLAUME.

Absent : M. le Dr. DEFAUX.

Excusé : M. BOUILLARD.

M. CAPY, Secrétaire du Conservatoire, assistait également à cette séance qui se déroula sous la présidence de M. WUILLAUME, en l'absence de M. le Dr. SIMONOT, Conseiller Délégué, qui s'était fait excuser.

I - Procès-verbal de la réunion du 2 Février 1945 :

Ce P.V. est adopté et après lecture de la réserve présentée par M. BROUX devant la Commission des Beaux-Arts, au sujet des élèves se présentant au Conservatoire de Paris, la Commission précise ainsi sa pensée : "Les élèves, autres que les lauréats, qui se présenteront au Conservatoire de Paris, sans l'agrément de leurs professeurs, ne feront à leur corps défendant et ne pourront se prévaloir de la qualité d'élève du Conservatoire de Lille.- La Commission estime qu'il s'agit là d'un minimum de précaution pour éviter que l'enseignement du Conservatoire de Lille ne puisse être discrédité du fait de candidats n'ayant aucune chance de succès.

II - Fondation DOUTRELON de TRY

Après examen des demandes formulées par les élèves admis cette année au Conservatoire de Paris, la Commission décide d'attribuer la totalité de la bourse soit la somme de Frs : 1.600 à M. DROULEZ, élève de la classe de BASSON qui devra, préalablement au mandatement, produire un certificat de présence au Conservatoire de Paris.

III - JURYS de CONCOURS pour l'année scolaire 1944-1945

La Commission arrête son choix conformément à la liste ci-jointe après avoir apporté les modifications suivantes :

I- HARMONIE : M. DAUTRICOURT, Sous-Chef de la Musique du 43° R.I. est désigné en remplacement de MM. Descamps et Bergerat, le premier s'étant récusé, le second ne répondant jamais aux convocations.

II- SOLFÈGE : Mme Bertou-Monnier et Mlle Cabaret de la Houssaye sont remplacées par Mlles Francine PUCKEBUSCH et Georgette MALFERNART, lauréates du Conservatoire de Lille.

III- CHANT : M. BLANCHART, Répétiteur à la Chorale Municipale est désigné en remplacement de MM. Frady et Vercambre, M. Frady n'ayant assisté à aucune des sessions pendant la dernière année scolaire et M. Vercambre ayant quitté Lille.

.../...

IV- DICTION-DECLAMATION : MM. Maurice LECOMTE, Membre de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire et Richard CAYEZ, Rédacteur-Critique Musical au Journal "Nord-Eclair" sont désignés en remplacement de MM. Frady et Laporte. MM. Quertant et Vercambre ne sont pas renouvelés, M. Quertant apportant son concours dans de nombreuses répliques aux examens.

V- PIANO : En remplacement de M. Marcelin, la Commission décide de faire appel à un Professeur du Conservatoire de Paris dont le nom ne sera révélé que très peu de temps avant les concours.

VI- ORGUE : Radiation de M. Bergerat.

VII- VIOLON - ALTO - CONTREBASSE et VIOLONCELLE : Pas de changement.

VIII- CUIVRES : M. Louis ROUX, 1er Prix de Trombone du Conservatoire de Paris est désigné en remplacement de M. Demessine, décédé.

IX- BOIS : M. Hennebelle de Roubaix est remplacé par M. GEYSEN, Flûte-Solo à l'orchestre du Théâtre Sébastopol.

QUESTIONS DIVERSES.-

M. GAUJAC informe la Commission que M. Fernand LAMY, Inspecteur Principal de l'Enseignement Musical fera une visite d'inspection au Conservatoire de Lille les Jeudi 26 et Vendredi 27 Avril, et qu'il profitera du passage de M. l'Inspecteur pour solliciter du Ministère des Beaux-Arts, le don d'une HARPE pour la classe de Lille. La Commission félicite M. Gaujac de son intention et souhaite vivement qu'il puisse réussir.

~~Le projet de refonte du règlement du Conservatoire établi par M. DESROUSSEAUX sera étudié au cours d'une autre séance.~~

Séance levée à 19 H.45

Le Directeur,
GAUJAC

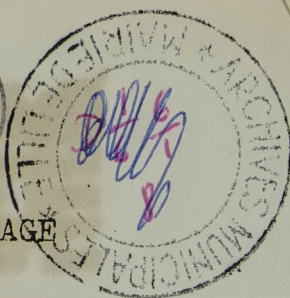
Le Secrétaire,
CAPY

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Réunion du 4 Mai 1945

1°- Pris acte.

2°- Avis favorable au projet d'arrêté de nomination des membres des jurys de concours pour l'année 1944-45.



COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Procès-verbal de la réunion du 6 Avril 1945

Etaient présents : MM. BAZELIS, BERNAST, DESROUSSEAUX, GAUJAC,
LECOMTE, Dr. LOOTEN, PELLEMEULE, WUILLAUME.

Absent : M. le Dr. DEFAUX.

Excusé : M. BOUILLARD.

M. CAPY, Secrétaire du Conservatoire, assistait également à cette séance qui se déroula sous la présidence de M. WUILLAUME, en l'absence de M. le Dr. SIMONOT, Conseiller Délégué, qui s'était fait excuser.

I - Procès-verbal de la réunion du 2 Février 1945 :

Ce P.V. est adopté et après lecture de la réserve présentée par M. BROUX devant la Commission des Beaux-Arts, au sujet des élèves se présentant au Conservatoire de Paris, la Commission précise ainsi sa pensée : "Les élèves, autres que les lauréats, qui se présenteront au Conservatoire de Paris, sans l'agrément de leurs professeurs, ne feront à leur corps défendant et ne pourront se prévaloir de la qualité d'élève du Conservatoire de Lille.- La Commission estime qu'il s'agit là d'un minimum de précaution pour éviter que l'enseignement du Conservatoire de Lille ne puisse être discrédité du fait de candidats n'ayant aucune chance de succès.

II - Fondation DOUTRELON de TRY

Après examen des demandes formulées par les élèves admis cette année au Conservatoire de Paris, la Commission décide d'attribuer la totalité de la bourse soit la somme de Frs : 1.600 à M. DROULEZ, élève de la classe de BASSON qui devra, préalablement au mandatement, produire un certificat de présence au Conservatoire de Paris.

III - JURYS de CONCOURS pour l'année scolaire 1944-1945

La Commission arrête son choix conformément à la liste ci-jointe après avoir apporté les modifications suivantes :

I- HARMONIE : M. DAUTRICOURT, Sous-Chef de la Musique du 43° R.I. est désigné en remplacement de MM. Descamps et Bergerat, le premier s'étant récusé, le second ne répondant jamais aux convocations.

II- SOLFÈGE : Mme Bertou-Monnier et Mlle Cabaret de la Houssaye sont remplacées par Mlles Francine PUCKEBUSCH et Georgette MALFERNART, lauréates du Conservatoire de Lille.

III- CHANT : M. BLANCHART, Répétiteur à la Chorale Municipale est désigné en remplacement de MM. Frady et Vercambre, M. Frady n'ayant assisté à aucune des sessions pendant la dernière année scolaire et M. Vercambre ayant quitté Lille.

IV- DICTION-DECLAMATION : MM. Maurice LECOMTE, Membre de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire et Richard CAYEZ, Rédacteur-Critique Musical au Journal "Nord-Eclair" sont désignés en remplacement de MM. Frady et Laporte. MM. Quertant et Vercambre ne sont pas renouvelés, M. Quertant apportant son concours dans de nombreuses répliques aux examens.

V- PIANO : En remplacement de M. Marcelin, la Commission décide de faire appel à un Professeur du Conservatoire de Paris dont le nom ne sera révélé que très peu de temps avant les concours.

VI- ORGUE : Radiation de M. Bergerat.

VII- VIOLON - ALTO - CONTREBASSE et VIOLONCELLE : Pas de changement.

VIII- CUIVRES : M. Louis ROUX, 1er Prix de Trombone du Conservatoire de Paris est désigné en remplacement de M. Demessine, décédé.

IX- BOIS : M. Hennebelle de Roubaix est remplacé par M. GEYSEN, Flûte-Solo à l'orchestre du Théâtre Sébastopol.

QUESTIONS DIVERSES.-

M. GAUJAC informe la Commission que M. Fernand LAMY, Inspecteur Principal de l'Enseignement Musical fera une visite d'inspection au Conservatoire de Lille les Jeudi 26 et Vendredi 27 Avril, et qu'il profitera du passage de M. l'Inspecteur pour solliciter du Ministère des Beaux-Arts, le don d'une HARPE pour la classe de Lille. La Commission félicite M. Gaujac de son intention et souhaite vivement qu'il puisse réussir.

~~Le projet de refonte du règlement du Conservatoire établi par M. DESROUSSEAUX sera étudié au cours d'une autre séance.~~

Séance levée à 19 H.45

Le Directeur,
GAUJAC

Le Secrétaire,
CAPY

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Réunion du 4 Mai 1945

1°- Pris acte.

2°- Avis favorable au projet d'arrêté de nomination des membres des jurys de concours pour l'année 1944-45.